

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 JUIN 2010

ETAIENT PRESENTS :

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE
Commune d'ECUELLES
Commune d'EPISY
Commune de LA GENEVRAYE
Commune de MONTARLOT
Commune de MONTIGNY SUR LOING
Commune de MORET SUR LOING
Commune de NANTEAU SUR LUNAIN
Commune de NONVILLE
Commune de PALEY
Commune de REMAUVILLE
Commune de SAINT ANGE LE VIEIL
Commune de SAINT MAMMES
Commune de THOMERY
Commune de TREUZY LEVELAY
Commune de VENEUX LES SABLONS
Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE
Commune de VILLE SAINT JACQUES
Commune de VILLECERF
Commune de VILLEMARECHAL
Commune de VILLEMER

Mrs ROGER, TAILLEFUMIER, Mme AUFILS
Mr FONTUGNE, Mme PORCEDDU
Mrs BILLARD, FEVRE
Mmes PERINI, DUCREUX, LEMAGNE
Mrs BONET, LOEUILLOT, Mmes DELPOUX, BERLINGER
Mmes MONCHECOURT, JACQUENET, Mrs DYAS, FRICHET
Mrs SEPTIERS, MAROTTE, Mme SERVAIS
Mrs GUIMARD, COSSINET
Mrs BELLIOU, GAUTHERET, Melle MATTHAEI
Mrs COCHIN, BRIFFAULT, BAYET
Mme BOUVARD, Mr LANNEAU
Mrs GASCUEL, GOISET, RODRIGUEZ, BRIN
Mrs BRUMENT, CAPRION, CHARPENTIER, Mme HARIVEL
Mrs DONATI, BRESSOLES
Mrs PATTYN, HERVE,
Mr BLANT, Mme PARADIS
Mr HUAULT, Mme EMBOULE
Mr DUCHATEAU, Mmes DUBREUIL, WALLET
Mme BONNET, DE ROYS ROBINSON, Mrs DEYSSON, ILLIEN
Mrs PIERRE, PICOUET, BELLIOU, Mme KLEIN
Mrs HOUDRY, DERZELLE, Mme BEAUDOIN

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES

Commune d'ECUELLES
Commune d'EPISY

Commune de MORET SUR LOING
Commune de NONVILLE
Commune de PALEY
Commune de REMAUVILLE

Commune de THOMERY

Commune de TREUZY LEVELAY
Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE

Mr DUPUIS ayant donné pouvoir à Mme PORCEDDU
Mr VIDAL ayant donné pouvoir à Mr FEVRE
Mme CARVALHO ayant donné pouvoir à Mr BILLARD
Mr RECOING ayant donné pouvoir à Mr SEPTIERS
Mr BALLAND ayant donné pouvoir à Mr BELLIOU
Mr BONNEFON ayant donné pouvoir à Mr COCHIN
Mme PENIFAURE ayant donné pouvoir à Mr LANNEAU
Mr JAMET ayant donné pouvoir à Mme BOUVARD
Mme VALLEAUX ayant donné pouvoir à Mr BRESSOLES
Mme COSTA ayant donné pouvoir à Mr DONATI
Mr CAUPIN ayant donné pouvoir à Mr PATTYN
Mr DEMARS ayant donné pouvoir à Mr HUAULT
Mr MOMON ayant donné pouvoir à Mme EMBOULE

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE
Commune d'ECUELLES
Commune de LA GENEVRAYE
Commune de NANTEAU SUR LUNAIN
Commune de TREUZY LEVELAY
Commune de VENEUX LES SABLONS
Commune de VILLE SAINT JACQUES
Commune de VILLEMER

Mme BOUTON
Mme RAMAGE
Mr RICHARD
Mrs FRAUD, CHALON
Mme PILLOT
Mr BENARD, Mme INGHELBRECHT
Mr LOUIS
Mr CAMUSET

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Monsieur ROBILLIARD
Monsieur SUTY
Madame MATHIOT

Directeur Général
Directeur de Cabinet
Responsable du service « Administration générale et Ressources humaines »
Responsable du service « Finances »
Assistante de direction

Mademoiselle SCHEFFER
Madame COHEZ

Monsieur DUCHATEAU est désigné pour être secrétaire de séance.

Monsieur SEPTIERS, Président de la Communauté de Communes, ouvre la séance à 18 H 15 et remercie Monsieur COCHIN, Maire de PALEY et la Commune d'accueillir le Conseil Communautaire.

Les Délégués Communautaires présents ont signé la feuille de présence.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du Conseil Communautaire du 6 avril 2010, est adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Les différentes informations ont été relatées dans le compte-rendu du Bureau Communautaire du 6 juin.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ABB

Les travaux sont terminés. Le déménagement d'ARIPA est en cours. Le Conseil Général va entreprendre quelques travaux dans les locaux du Site Prugnat pour accueillir la Maison de l'Environnement en septembre.

CERAM'HYD

La plateforme est terminée

PETITE ENFANCE

Suite à l'étude réalisée par la MSA, il pourrait être envisagé la création d'une maison des services communautaires en milieu rural.

VIE SOCIALE

Comité d'habitants

La réunion de mise en place s'est tenue le 8 juin : 49 inscriptions et 40 participants.

MEF SUD 77

Une étude est en cours pour dresser le bilan, financier et qualitatif, des actions réalisées depuis 3 ans et pour quantifier les opérations proposées par l'Association pour les 3 années à venir.

Une décision sera prise lors du Conseil Communautaire du 20 septembre afin de statuer sur le renouvellement, ou pas, de notre partenariat.

SPORT

La Foulée

Cette manifestation s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le samedi 8 mai, compétition ouverte pour les jeunes et, le dimanche 9 mai aux adultes et personnes handicapées (plus de 400 participants).

Tour de France

Passage des coureurs sur les Communes de VILLE SAINT JACQUES – VILLEMER – VILLECERF et NONVILLE le 8 juillet.

CULTURE

Les scènes rurales

Le bilan de la saison 2009/2010 a vu un taux d'occupation de 96.56 % (saison 2008/2009 : 92.89 %)

La fête de l'eau à SAINT MAMMES

Elle se déroulera les 26 et 27 juin.

ADMINISTRATION GENERALE

Un planning des réunions tenues et à venir a été remis aux délégués. Les Vice-Présidents seront contactés afin de dresser un calendrier des réunions des groupes de travail et des Commissions avant le Conseil Communautaire de décembre.

FINANCES

DDR

Les demandes de subventions ont été présentées pour 3 dossiers : ABB (2^{ème} tranche des travaux) – CERAM'HYD – Hôtel d'entreprises et le foncier de MONTIGNY SUR LOING.

La réunion en Sous Préfecture s'est tenue le 21 juin.

ORDRE DU JOUR

POLE « RESSOURCES »

Service « Administration Générale »

Installation de Madame EMBOULE

Par délibération en date 26 mars 2010 de la Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE, Madame EMBOULE a été désignée pour remplacer Madame PRESSOIR au sein du Conseil Communautaire.

Le Président lui souhaite la bienvenue et l'installe dans ses fonctions.

POLE « CARREFOUR DES SOLIDARITES & COOPERATION »

Service « Jeunesse & Sports »

Piste de roller : mise en place d'un groupement de commandes

Dans le cadre de la rénovation de la piste de roller, à THOMERY, MORET SEINE & LOING projette de réhabiliter l'anneau de vitesse et de sécuriser l'équipement. La commune de THOMERY, quant à elle, envisage la création dans la partie centrale de l'équipement, d'un terrain multisport.

Les deux opérations se réaliseront en parallèle et il existera de façon évidente des interactions, si les deux collectivités ne travaillent pas avec les mêmes entreprises.

Il est proposé la création d'un groupement de commandes entre MORET SEINE & LOING et la commune de THOMERY, que MORET SEINE & LOING soit désignée coordonnateur de ce groupement et donc organise et coordonne la consultation des entreprises pour l'ensemble des opérations et que la commission d'appels d'offres du groupement soit celle du coordonnateur.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 7 juin, a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à créer ce groupement de commandes,
DESIGNE MORET SEINE & LOING coordonnateur du groupement
ACCEPTE que la commission d'appel d'offres du groupement soit celle du coordonnateur**

Service « Vie Sociale & Familiale

Convention AAVIM

L'A.A.V.I.M sud 77, association agréée par le Ministère de la Justice en lien avec le TGI de Fontainebleau est chargée de soutenir et d'accompagner les victimes d'infractions pénales. Elle informe sur les droits et/ou les devoirs, sur le déroulement des procédures dont sont soumises les victimes. Cette association a compétence sur notre territoire et y consacre environ 20% de son activité. Elle est financée par l'Etat et les collectivités locales. Une permanence mensuelle, sur rendez-vous, est réalisée au Centre Social MORET SEINE & LOING.

Il est proposé que la Communauté de Communes MORET SEINE & LOING se substitue aux communes, qu'une convention de partenariat soit signée avec l'AAVIM et le versement d'une subvention de 4 000 €, prévue au budget.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 7 juin, a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à signer ladite convention et à verser à l'AAVIM une subvention de 4 000 €**

Tarifs nouvelle activité « dépassement de soi »

Dans le cadre de ses missions, le Centre Social Moret Seine et Loing va proposer des activités sportives pour les 16-25 ans sur le thème du « Dépassement de soi ».

Une participation de 15 € pour le ski nautique et de 43€ pour le parapente est demandée aux personnes. MORET SEINE & LOING prenant en charge environ 50 % des tarifs.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à appliquer les tarifs comme indiqué ci-dessus**

Service « Petite Enfance »

Modification du règlement intérieur du multi-accueil et des matinées à jouer – harmonisation des tarifs

Dans les structures multi-accueil « La Farandole » et « Matinées à Jouer », les familles inscrivent leur(s) enfant(s) en fin de semaine pour les deux semaines à venir. Leur place est ainsi réservée. Il apparaît que ces engagements ne sont pas toujours respectés.

Les inscriptions génèrent, en fonction de leur nombre, une organisation du service, les factures sont établies selon la fréquentation réelle et les subventions sont accordées en fonction du montant des factures émises.

Il est proposé un forfait, facturé mensuellement, fixant un nombre minimum d'heures hebdomadaires d'accueil (2 heures par ½ journée et 6 heures par journée selon la structure) aux parents afin qu'ils s'engagent financièrement lors de l'inscription de leur enfant. Il serait réglé par la famille, que l'enfant soit présent ou non (sauf hospitalisation, maladie contagieuse nécessitant une éviction, ...).

Le groupe de travail « Petite Enfance » réuni le 3 juin 2010 a émis un avis favorable sur cette modification ainsi que le Bureau Communautaire lors de sa séance du 7 juin.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à modifier lesdits règlements.**

POLE « AMENAGEMENT ET PROMOTION DU TERRITOIRE

Service « Environnement »

Poursuite de l'activité de l'ex syndicat du Bas Lunain

Par arrêté préfectoral en date du 4 février 2010, le syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien du Bas Lunain a été dissous de plein droit compte tenu du fait que l'ensemble des Communes composant ce dernier sont désormais membres de MORET SEINE & LOING et que cette compétence est inscrite dans nos statuts.

Les engagements du Syndicat du Bas Lunain seront repris par MORET SEINE & LOING notamment au regard de la directive cadre sur l'eau ayant fixé un objectif de retour au bon état écologique par la mise en œuvre d'une étude globale sur la totalité du linéaire de la rivière portant à la fois sur :

- Les ouvrages afin d'assurer la libre circulation piscicole et sédimentaire,
- L'amélioration des écosystèmes par intervention sur la morphologie du cours d'eau.

Dans un souci de solidarité et de cohérence à l'échelle du bassin versant et également du coût, il a été jugé équitable que cette étude soit portée par les 3 structures oeuvrant sur le Lunain, à savoir :

- Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne
- Syndicat du Haut Lunain
- Communauté de Communes MORET SEINE & LOING.

Il est proposé de reprendre le projet de convention tripartite désignant MORET SEINE & LOING comme maître d'ouvrage pour le compte des 3 structures en ce qui concerne la mise en œuvre de l'ensemble des actions relatives à la réalisation de cette étude.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 3 mai 2010, a émis un avis favorable.

Le coût de l'étude est d'environ 80 000 € subventionnée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 %. Il reste à la charge des trois structures 16 000 €.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à signer ladite convention tripartite**

Arrivée de Mademoiselle MATTHAEI et de Monsieur BELLLOT (Commune de NONVILLE)

Service « Tourisme »

Mémoire général de principe sur le projet « tourisme »

Le Président passa la parole à Monsieur FONTUGNE, Vice-Président délégué au « Tourisme »

Le groupe de travail « Tourisme » a débuté sa réflexion en novembre 2008 en tenant compte des particularités des 12, 13, puis 21 communes qui composent notre intercommunalité.

5 constats résultent des travaux engagés :

- l'existence d'un patrimoine historique et culturel important,
- l'existence d'une richesse du territoire en matière d'espaces naturels,
- l'existence d'activités sportives ou de détente,
- le rappel que deux équipements, déjà communautaires, le Conservatoire du Vélo et les haltes fluviales, participent activement à l'accueil de touristes,
- la reconnaissance des communes déjà développées en matière de tourisme comme locomotive d'un projet global de développement en raison de leur notoriété et de l'importance des sites présents.

Ces constats démontrent que notre territoire peut se concevoir comme une véritable destination touristique.

Le premier acte du développement touristique intercommunal a été la reprise de l'Office du Tourisme avec un fonctionnement de service public (avril 2009), puis la reprise et la réorganisation de la gestion des visites guidées (Conseil Communautaire du 15 février 2010).

Parallèlement, un recensement exhaustif des ressources locales, pouvant entrer dans le projet touristique et favorisant la connaissance mutuelle du potentiel des communes, a été réalisé.

Fort de ces éléments, un projet global de développement touristique de notre territoire est proposé, il sera notre cadre de référence tout au long du mandat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet touristique de MORET SEINE & LOING comportant trois objectifs principaux :

1°) - Un axe de développement économique, favorisant la création d'activités, la création d'emplois directs, indirects. Cela doit permettre également de conforter la vie de nos bourgs ruraux et des centres villes des communes plus importantes.

2°) - Renforcer la notoriété et l'image de Moret Seine et Loing et de ses communes.

3°) - Consolider et préserver l'identité du territoire en renforçant les liens entre les communes, en mettant en valeur et en favorisant l'entretien des sites communaux afin de maintenir un paysage urbain et rural de qualité.

Pour atteindre ces objectifs, notre politique d'accueil et de développement touristique devra se structurer autour des concepts d'écotourisme et de tourisme participatif. Nous privilégierons un tourisme de qualité, à travers une démarche responsable, impliquant à la fois les populations d'accueil et les touristes. Nous rechercherons ainsi une prise de conscience commune afin de préserver le capital naturel et culturel.

Pour réaliser ces objectifs, il est proposé que MORET SEINE & LOING avec son Office de Tourisme, conçoive et commercialise directement des forfaits tourisme.

Ces forfaits, (combinaison sur une journée, compte tenu de notre faible capacité d'hébergement, de plusieurs activités/prestations) seront créés en respectant l'identité de nos communes et structurés autour de trois thèmes :

- 1°) - Histoire & Patrimoine,
- 2°) - Art & Peinture,
- 3°) - Sport & Nature.

Les détails du projet de développement touristique, le plan d'actions de commercialisation, de communication, (la création de supports, ...), la réorganisation de l'Office de Tourisme, les comptes rendus du groupe de travail et les études réalisées par le Conseil Général et les différents partenaires,

Toutes ses informations et les mises à jour futures sont et seront regroupées dans un même fichier informatique. Aujourd'hui diffusé par mail, il sera consultable en ligne sur un intranet sécurisé en 2011.

Service « Culture »

Accueil d'un auteur en résidence

Afin de promouvoir et de soutenir la création littéraire et de fédérer les bibliothèques autour d'un projet culturel commun, MORET SEINE & LOING a la possibilité d'accueillir, pour une période de 10 mois durant l'année 2011, une « résidence d'auteur » qui consiste à favoriser la création littéraire d'un auteur pendant sa résidence (70% du temps de résidence) et déterminer des actions culturelles en direction des publics (30 % restant).

Il correspond à une volonté institutionnelle de promouvoir et de soutenir la création d'aujourd'hui. Ce projet, dans le cadre d'un partenariat avec la médiathèque départementale, s'inscrit, dans la durée, en faveur d'une politique publique dynamique en direction d'un large public dans une relation de proximité.

La rémunération de l'auteur (2000 €/mois) est prise en charge par la Région Ile de France, le Conseil Général de Seine et Marne accorde une aide financière (5000 €) pour le soutien au projet pédagogique.

Ce projet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe de travail « Education Culture »
Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 7 juin 2010, a émis un avis favorable.

Le Président passe la parole à Monsieur DONATI, Vice-Président délégué à la « Culture »

En raison de restrictions budgétaires, le dossier doit être déposé au Conseil Régional pour le 15 juillet au lieu du 5 septembre.

Un auteur, contacté par la médiathèque, serait intéressé par ce partenariat. Les animations envisagées pourraient s'articuler autour d'actions en rapport avec l'opération « premières pages », vers les primaires, les collèges et vers le public autour d'expositions au sein des bibliothèques.

A la demande de Monsieur DEYSSON de savoir si cet auteur se rendra dans les écoles, Monsieur DONATI indique que les rencontres se feront dans les bibliothèques. Cette action débutant en janvier 2011 il nous faut réfléchir et s'organiser afin qu'elle se déroule dans de bonnes conditions et au mieux pour les élèves.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Président à engager cette action et à déposer les demandes de financement auprès des Conseils Régional et Général.

ProQuartet

Les « Parcours musicaux » proposés par l'association ProQuartet dans le cadre de son action culturelle en Seine et Marne, à destination des élèves de CM2 ou CM1/CM2, consistent en des présentations d'instruments et d'œuvres musicales par un Quatuor de musiciens professionnels dans les écoles de MORET SEINE & LOING, suivies par un concert final regroupant tous les élèves participants ;

Ils sont réalisés en liaison étroite avec l'Éducation Nationale, par l'intermédiaire de l'Inspection de Melun-Sud et son Conseiller Pédagogique d'Éducation Musicale et ils bénéficient en outre du soutien du Conseil Général de Seine et Marne et de la DRAC Ile-de-France.

Suite à l'avis favorable reçu à l'unanimité aux Bureaux Communautaires des 9/11/09 et 30/11/09, la première partie de l'action, qui a rencontré un grand succès de la part des enfants et une approbation unanime des enseignants, a concerné en février et avril derniers 13 classes des villes d'Écuellen, Veneux-Les Sablons, Thomery, Champagne-sur-Seine, Ville Saint-Jacques, Montarlot, Moret-sur-Loing et Villecerf, soit 316 enfants au total.

Conformément à ce qui a été proposé, pour couvrir la totalité des élèves du territoire communautaire de cette tranche d'âge scolaire, ce projet s'étalera sur deux, voire trois ans ;

Les communes ou écoles concernées pour 2011 seront déterminées parmi celles n'ayant pu recevoir ces interventions en 2010, ceci dès la rentrée scolaire de septembre 2010, une fois le nombre d'enfants inscrits dans ces niveaux, ainsi que les professeurs responsables, connus ;

Le coût de la première tranche d'interventions s'est élevé à 2 600 € pour les intervenants ProQuartet (200 € x 13 classes) et 770 € pour le transport des scolaires au concert final à Écuellen.

Le nombre de classes et d'élèves concernés par la deuxième tranche d'interventions en 2011 est estimé sensiblement le même qu'en 2010, il convient donc de prévoir pour cette action une somme identique, soit 3 370 €.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 7 juin 2010, a émis un avis favorable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Président à poursuivre cette action en 2011 pour un montant de 3 370 €

Service « Développement économique »

Acquisition de foncier sur la Commune de MONTIGNY SUR LOING

Dans le cadre de l'édification d'un hôtel artisanal à MONTIGNY SUR LOING, la Communauté de Communes doit acquérir les terrains destinés à accueillir le projet.

Un accord amiable a été trouvé avec les propriétaires des deux parcelles concernées (YA 292 – YB 145), au prix de 15 €/ m², pour une superficie totale de 3 123 m², soit 46 845 €.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 7 juin 2010 a émis un avis favorable.

LA CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Président à :

1°) - acquérir lesdits terrains à MONTIGNY SUR LOING, au prix de 15 € le m²,

2°) - inscrire cette opération « Hôtel Artisanal de Montigny », dans le cadre de l'appel à projet « Fonds Départemental d'Attractivité », du Conseil Général 77 (dépôt des candidatures avant le 10/07/2010 – cofinancement possible 30 % de la dépense HT, plafonnée à 300 000 €).

POLE « RESSOURCES »

Service « Administration Générale »

Nouvelles procédures de développement et de modernisation des services touristiques

Dans le cadre du nouveau projet touristique de MORET SEINE & LOING, il est proposé de concevoir puis commercialiser des forfaits tourisme, combinant plusieurs prestations (activités sportives, culturelles, de restauration)

Cette activité commerciale est encadrée par les dispositions de la loi du 22/07/2009. Les principales d'entre elles contribuent à assouplir les règles relatives aux Offices de Tourisme, notamment en ce qui concerne les possibilités de commercialisation des prestations de services touristiques.

Les grands principes de ce texte relatifs au fonctionnement de l'Office de Tourisme de Moret Seine et Loing comme suit : les conditions d'autorisation du régime antérieur sont supprimées et remplacées par l'immatriculation unique sur le registre des opérateurs de voyage dont la gestion est confiée à l'agence de développement touristique de la France « Atout France ».

Ce régime unique applicable à tous les opérateurs maintient des exigences en matière de garantie financière, d'assurance de responsabilité civile professionnelle et d'aptitude professionnelle.

La garantie financière résulte de l'engagement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance. Son montant minimum ne peut être inférieur à 30 000 €, un EPCI étant considéré comme « organisme local de tourisme ».

Les conditions relatives à l'aptitude professionnelle d'au moins un agent de l'Office de Tourisme sont effectives, à savoir expérience professionnelle suffisante (au moins 1 an dans un domaine en rapport avec la commercialisation de produits touristiques) ou diplômes (du BTS au niveau Bac + 3). La demande d'immatriculation (auprès de la commission d'Atout France) s'effectue par écrit ou voie électronique, accompagnée des pièces justifiant des 3 exigences énoncées ci-dessus.

Suite à cette demande, un numéro d'immatriculation est attribué dans un délai d'un mois, à compter de la date de transmission par la Commission du récépissé attestant de la complétude du dossier. Cette procédure doit être renouvelée tous les 3 ans,

La procédure doit être achevée en fin d'année 2010 (environ 2 commissions par mois) afin que la collectivité soit autorisée à commercialiser ses prestations dès le 1^{er} janvier 2011.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Président à demander l'agrément auprès d'Atout France pour lancer la commercialisation en 2011.

Service « Ressources Humaines »

Création de poste d'Adjoints d'animation 2^{ème} classe

Des Agents non titulaires sont employés depuis 3 ans ½ environ, au sein du Pôle Carrefour des Solidarités et Coopération, Services Vie Sociale et Familiale et Jeunesse et Sports, en qualité d'Adjoints d'animation 1^{ère} classe

Il conviendrait de reconnaître leur valeur professionnelle en leur proposant de les « stagiairiser » sur le grade de 2^{ème} classe et, pour ce faire, 6 postes d'Adjoints d'Animation 2^{ème} classe devraient être créés.

Le Bureau Communautaire du 7 juin 2010 et le Comité Technique Paritaire du 16 juin ont émis un avis favorable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à créer ces 6 postes d'Adjoints d'animation 2^{ème} classe

Arrivée de Monsieur CAUPIN (Commune de TREUZY LEVELAY)

Création d'un poste de Puéricultrice

Suite au décès d'une Educatrice de Jeunes Enfants - Crèche Familiale « Les P'tits Loups - et en prévision du départ à la retraite au 31/12/2010 de la Responsable de la structure, il convient de procéder à un recrutement.

Pour ce faire, un poste de Puéricultrice, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2010 doit être créé et le poste d'Infirmière (occupé par la Responsable de la structure) doit être supprimé au 31/12/2010.

Cet Agent participera au recrutement d'une nouvelle Educatrice de Jeunes Enfants au 1^{er} janvier 2011.

Le Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 16 juin a émis un avis favorable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Président à créer un poste de Puéricultrice, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2010

Service « Finances »

CLETC – Installation des nouveaux délégués

Suite à l'adhésion de 8 nouvelles communes au 1^{er} Janvier 2010, celles-ci doivent désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour siéger au sein de la CLETC.

La commission se réunira durant le 2^{ème} semestre 2010 afin d'arrêter les montants définitifs des transferts observés depuis leur adhésion. Les conseils municipaux devront ensuite valider le rapport définitif de la CLETC et ce avant le 31 Décembre 2010.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE, pour siéger au sein de la CLETC, les représentants ci-dessous

Communes	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
La Genevraye	M. RICHARD Pierre	Mme JAUNET Caroline
Nanteau sur Lunain	M.PRESSOIR Didier	Mme JOUBERT Catherine
Nonville	Mr STIER Loïc	Mr BELLIOT J.Claude
Paley	M. BENTO David	M. GILLON Daniel
Remauville	Mme BOUVARD	Mme PENIFAURE
Saint Ange le Viel	Mr GASCUEL J.Pierre	Mr NASSE Marc
Treuzy Levelay	Mr PATTIN Gérard	Mr CAUPIN Giles
Villemarechal	Mr PIERRE Claude	Mr PICOUET Denis

Piscines – créneaux scolaires, clubs et mise à disposition des installations

Comme chaque année, et avant que la saison 2010 / 2011 ne débute, il convient d'établir les tarifs qui seront appliqués pour :

- les clubs proposés dans les 2 piscines ;
- les créneaux loués aux écoles situées en dehors du territoire de Moret Seine et Loing ;
- les créneaux loués aux associations et autres organismes ;

Le Bureau Communautaire du 2 Juin 2008 a décidé d'appliquer chaque année, une augmentation d'environ 3 % avec l'arrondi au 10^{ème} supérieur afin d'éviter les centimes d'euros qui génère des problèmes de caisse. Cette augmentation régulière des tarifs permettrait de répercuter sur l'utilisateur les hausses liées notamment à l'électricité et au Gaz.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 7 juin 2010, a émis un avis favorable sur les conventions de mise à disposition des installations et sur l'augmentation de 3 % des tarifs.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à signer lesdites conventions et à augmenter les tarifs de 3 %**

Sports : aide financière

Afin de clôturer son budget pour concourir dans les différentes compétitions, un sportif de niveau international handisport, résidant sur le territoire communautaire et ayant participé à la Foulée le 9 mai, sollicite MORET SEINE & LOING pour une aide financière de 3000 €. Cette somme lui permettra de participer aux :

- Championnat d'Europe le 4 juillet en IRLANDE
 - Championnat du Monde le 4 août 2010 en ALLEMAGNE
 - A Budapest le 11 septembre 2010
- Qu'il prépare les JO 2012 de LONDRES.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 3 mai 2010, a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à verser une aide financière de 3 000 €**

Tourisme – tarifs relatifs aux produits dérivés

La librairie « Les Petits Papiers » de MORET SUR LOING applique à MORET SEINE & LOING une remise de 10% sur l'achat de cartes IGN et de topoguides « Autour de Fontainebleau » et « La Seine-et-Marne à Pied ».

La Mairie de VERNOU LA CELLE SUR SEINE propose d'acheter puis de commercialiser à l'Office de tourisme le Livre « Vernou La Celle, une Commune dans l'Histoire »,

L'office de tourisme dispose dans ses stocks de cartes postales de marque « Leconte », et souhaite les mettre en vente et qu'un service de reprographie est également proposé à la clientèle.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 7 juin 2010, a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Président à appliquer une nouvelle tarification concernant (annexe 1):**

- les produits déjà en vente à l'Office du Tourisme
- les nouveaux produits

Tourisme – tarifs Conservatoire du Vélo – saison 2011/2012

Les nouveaux tarifs du Conservatoire du Vélo, pour les années 2011/2012 sont à mettre en place (annexe 2)

Le Bureau Communautaire du 7 juin 2010 a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à appliquer ces nouveaux tarifs**

Tourisme – conditions générales de vente des visites guidées

Depuis le 15 février 2010, l'office de tourisme MORET SEINE & LOING a repris la gestion des visites guidées. Afin de poursuivre ce développement, il est nécessaire d'encadrer juridiquement la commercialisation de celles-ci en précisant les conditions générales de vente (annexe 3).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à appliquer lesdites conditions générales de vente**

Tourisme – renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial – halte fluviale de SAINT MAMMES

VNF nous propose, suite à plusieurs relances de nos services, de reconduire pour l'année 2010, la COT relative à la Halte Fluviale de SAINT MAMMES (projet de convention en cours de rédaction chez VNF).

La redevance pour l'année 2009 s'est élevée à 9 568. 94 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à signer ladite convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial.**

MORET SEINE & LOING est adhérente à l'Association des Maisons du Bornage et verse chaque année une participation à hauteur de 0,50 € par habitant soit 19 164,50 € pour 2010. Une demande de participation complémentaire nous est parvenue s'élevant à 1 € par habitant soit 38 329 €.

Le Budget 2010 a été établi avec discernement et prudence au regard des incertitudes liées aux réformes de la fiscalité.

Pour verser cette participation complémentaire, des crédits doivent être ouverts et couverts par une recette réelle ou une diminution de dépenses dans un autre poste budgétaire.

Au vu de l'Etat 1259 TP, la participation au titre du plafonnement sur la valeur ajoutée s'élève à 138 989 € contre 329 000 € comme indiqué sur le Site de Bercy.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 7 juin 2010, a émis un avis favorable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, les Elus siégeant à l'Association ne prennent pas part au vote : Mesdames MONCHECOURT – PARADIS – Messieurs BENARD – BLANT – BRUMENT – DERZELLE – DONATI - ROGER

AUTORISE le Président à verser à l'Association une participation complémentaire et de réaliser la décision modificative comme suit

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Sub. Fonct versées aux associations	6574 / 95	39 000,00 €	- €
	Dégrèvement au titre du plafond à la TP	7391173 / 01	- 39 000,00 €	- €
TOTAL			- €	- €

Adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs exercice 2009 pour les différents budgets.

Le Président commente les documents relatifs aux différents comptes administratifs et de gestion puis appelle à d'éventuelles observations.

Aucune question n'étant posée, Monsieur SEPTIERS se retire et cède la présidence à Madame MONCHECOURT, Vice-Présidente déléguée aux Finances qui fait procéder aux votes des comptes administratifs.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ADOpte les comptes administratifs pour l'exercice 2009**

Madame MONCHECOURT se retire et Monsieur SEPTIERS prend de nouveau la présidence pour procéder aux votes des comptes de gestion.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ADOpte les comptes de gestion pour l'exercice 2009**

Affectation des résultats définitifs exercice 2009 des différents budgets

Vu l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Il convient :

↳ **D'adopter les Comptes Administratifs 2009 :**

- Budget Principal M14 – CC « Moret – Seine et Loing » ;
- Budget Annexe M14 – CISPD ;
- Budget Annexe M4 – Hôtel d'Entreprises ;
- Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières ;
- Budget Annexe M14 – Zone Industrielle à Vernou la Celle sur Seine ;

↳ **D'adopter les Comptes de Gestion 2009 établis par le Trésorier :**

- Budget Principal M14 – CC « Moret – Seine et Loing » ;
- Budget Annexe M 14 – CISPD ;
- Budget Annexe M4 – Hôtel d'Entreprises ;
- Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières ;
- Budget Annexe M14 – Zone Industrielle à Vernou la Celle sur Seine ;

↳ **pour reprendre et d'affecter les résultats définitifs 2009 suivants :**

Budget Principal M14 de Moret Seine et Loing :

- C/ 001 – Excédent d'exécution de la section d'investissement : 22 793,88 € ;
- C/ 002. – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 1 018 049,22 € ;

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières :

- C/ 001. – Excédent d'exécution de la section d'investissement : 97 916,57 € ;
- C/ 002. – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 12 487,92 € ;

Budget Annexe M4 – Hôtel d'Entreprise de la CCMSL :

- C/ 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement : 55 143,07 € ;
- C/ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 55 143,07 € ;
- C/ 002. – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 60 974,07 € ;

Budget Annexe M14 – Zone Industrielle à Vernou la Celle sur Seine :

- C/ 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement : 38 053,31 € ;
- C/ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 38 053,31 € ;
- C/ 002. – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 1 349,22 € ;

Budget Annexe M14 – CISPD de la CCMSL :

- C/ 002. – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 519,73 € ;

Le Bureau Communautaire lors de sa séance du 7 juin a émis un avis favorable à la reprise et à l'affectation des résultats définitifs 2009 comme indiqué ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Président à reprendre et à affecter les résultats définitifs 2009 comme indiqué ci-dessus.

INFORMATION – Délégation du Président – opérations financières 2010

Le Conseil Communautaire du 9 avril 2008 a donné délégation au Président, conformément à l'Article L 2122-22 du CGCT, délégation complétée par une décision du Conseil Communautaire du 23 juin 2008 fixant les limites en matière d'opérations financières.

La construction du bâtiment pour accueillir l'entreprise CERAM'HYD est en cours et, pour financer cette opération, MORET SEINE & LOING a inscrit une enveloppe de 1 120 000 € au budget 2010.

Un emprunt est souscrit auprès de la Caisse d'Epargne avec les caractéristiques suivantes :

- montant : 1 000 000 €
- durée : 20 ans
- taux d'intérêt fixe à 3.46 % en amortissement constant
- frais de dossier et commission : néant

Le loyer annuel dont l'entreprise peut s'acquitter s'élève à 70 000 €

Aucune question n'étant posée, le Président lève la séance à 19 H 15

Le Président

Le Secrétaire de séance

P. SEPTIERS

F. DUCHATEAU

FEUILLE D'EMARGEMENT